

Selon Bertin Koovi

P.5

Moele-Bénin et Rn sont les appendices de la mouvance

La Guérite

2.000 F

1ère et 2è journées des éliminatoires de la Can 2025

25 Guépards convoqués
par Gernot Rohr

P.11

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1026 du vendredi 30 août 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

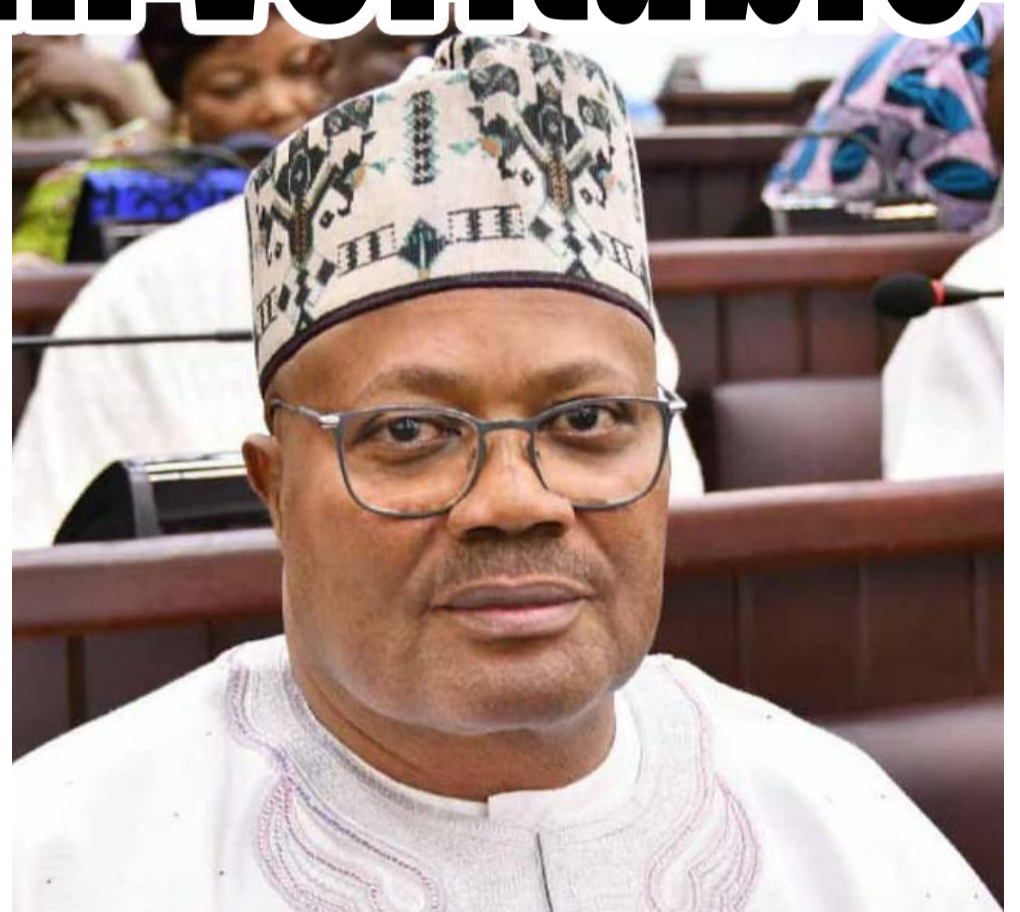
Informez plus et autrement

Mathias Kouwanou apprécie les réalisations sous la Rupture

P.3

«Talon est un véritable "Agbonon"»

- *«Grâce à la tournée gouvernementale, on a vu beaucoup de réalisations de la Rupture»*
- *Bientôt plus d'évacuation sanitaire, selon l'ex-maire de Dangbo*



Affaire Steve Amoussou

P.8

L'opposition toujours déterminée

Le testament

P.9

Ce qu'en pensent les populations

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Anselme ORICHA (Stg)

Amanda E. DACKY

Graphiste

S - Design

G **GUERITE** TV **MONDE** V

Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



POLITIQUE *Mathias Kouwanou apprécie les réalisations sous la Rupture*

«Talon est un véritable “Agbonon”»

- «Grâce à la tournée gouvernementale, on a vu beaucoup de réalisations de la Rupture»
- Bientôt plus d'évacuation sanitaire, selon l'ex-maire de Dangbo

Latifath KOWENOU

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Patrice TALON, le Bénin a radicalement changé grâce aux différents chantiers de développement. Après huit ans de gestion, les citoyens vivant dans les zones les plus reculées du Bénin peuvent aisément constater les changements opérés. En comparant le chef de l'Etat aux anciens présidents, l'honorable Mathias KOUWANOU, élu de la 20^e circonscription électorale et membre influent du Bloc Républicain (Br), confirme que le président Patrice TALON est un véritable «AGBONON». Selon lui, il faut être un président hors pair pour réaliser des avancées remarquables dans toutes les communes du Bénin, sans distinction d'ethnie ou d'appartenance religieuse. Il faut un tel leadership pour mettre fin aux détournements, aux fraudes, aux infrastructures de mauvaise qualité, aux projets inutiles, aux poses de premières pierres symboliques, pour réduire la cybercriminalité, et bientôt pour éliminer la nécessité des évacuations sanitaires. Il faut un

tel président pour faire face aux différentes crises mondiales et développer le Bénin, un pays sans ressources naturelles significatives. De plus, Mathias KOUWANOU alias Akoma apprécie les projets sociaux mis en place pour le bien-être des femmes et des enfants vulnérables. Le député de la mouvance présidentielle relève fièrement les acquis du gouvernement de la Rupture dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la décentralisation, et bien d'autres.

Les tournées gouvernementales initiées par le gouvernement sont d'une importance capitale. L'ancien maire de Dangbo confie que ces tournées ont non seulement permis aux populations d'être informées des réalisations du gouvernement TALON, mais ont également donné l'occasion à certains ministres et députés de constater de visu les changements opérés dans les différentes localités pour le bien-être des populations. «Je parie même qu'il y a des députés et des ministres qui n'avaient pas connaissance de certaines infrastructures réalisées sous le pouvoir du président Patrice TALON»,



a-t-il confié. Conscient qu'il reste encore à faire, le chef de l'Etat a jugé nécessaire de se rapprocher des populations pour les écouter, recenser leurs difficultés et leurs do-

léances. Cette initiative a été bien appréciée par la population, s'en est réjoui l'honorable Mathias KOUWANOU, dont le parcours force l'admiration en politique. An-

ancien chef d'arrondissement de Kessounou entre 2008 et 2015, il a été maire de Dangbo entre 2015 et 2019 avant d'être élu député dans la 20^e circonscription électorale.



BOHICON
GUÉRITE TV MONDE
 Rouvre ses portes le **1^{er} Octobre prochain**

☎ | 00229 91 19 1010





Tout sur la tendinite

La tendinite est une inflammation ou une irritation d'un tendon, les fibres qui relient les muscles aux os. Elle survient généralement à la suite de mouvements répétitifs ou d'une surutilisation des muscles, en particulier lors d'activités physiques intenses. Cette condition peut toucher plusieurs parties du corps, mais elle est fréquemment observée au niveau des épaules, des coudes, des poignets, des genoux et des chevilles. Bien que la tendinite soit souvent associée aux athlètes, elle peut affecter toute personne effectuant des gestes répétitifs dans le cadre de son travail ou de ses activités quotidiennes.

Symptômes : Comment identifier une Tendinite

Les symptômes de la tendinite se manifestent principalement par une douleur localisée et une sensibilité autour du tendon affecté. Cette douleur est généralement aggravée par le mouvement et peut s'intensifier au fil du temps si elle n'est pas traitée. Une autre manifestation



courante est l'apparition de raideurs, surtout après une période d'inactivité, comme le matin au réveil. Dans certains cas, l'inflammation peut entraîner un gonflement visible ou une légère rougeur de la peau autour de la zone touchée. La douleur peut également s'accompagner d'une sensation de faiblesse musculaire, limitant ainsi les mouvements et les performances physiques.

Causes : Les origines de la

Tendinite

La principale cause de la tendinite est la surutilisation d'un tendon, souvent due à des mouvements répétitifs. Les sportifs sont particulièrement exposés, notamment ceux pratiquant des sports nécessitant des gestes précis et répétés, comme le tennis, le golf ou la course à pied. Toutefois, certaines professions manuelles peuvent également favoriser l'apparition de la tendinite, en raison

de gestes répétés ou de postures inadéquates. D'autres facteurs peuvent aussi contribuer, tels que le vieillissement, qui rend les tendons plus fragiles, ou encore des anomalies anatomiques qui augmentent le stress sur certaines parties du corps.

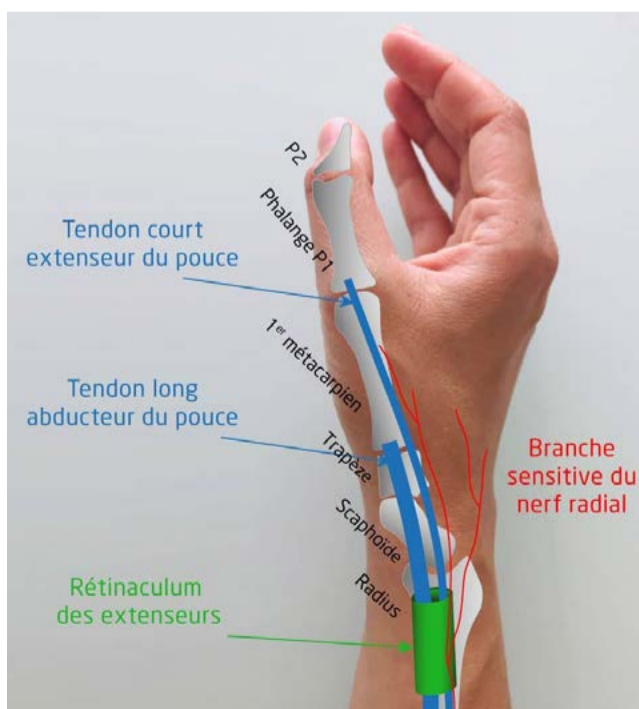
Traitement : Comment soulager et soigner une Tendinite

Le traitement de la tendinite repose sur plusieurs approches. Le repos est es-

sentiel pour permettre au tendon de guérir. Il est recommandé de cesser ou de réduire l'activité qui a causé l'inflammation. L'application de glace sur la zone touchée peut également réduire la douleur et l'enflure. Dans certains cas, des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) peuvent être prescrits pour diminuer l'inflammation. La physiothérapie est souvent indiquée pour renforcer les muscles autour du tendon et prévenir les récurrences. Dans les cas plus graves ou persistants, une intervention chirurgicale peut être envisagée pour réparer les dommages tendineux.

Aliments à éviter en cas de Tendinite

Une alimentation saine peut jouer un rôle dans la gestion de la tendinite. Certains aliments sont à éviter, car ils peuvent exacerber l'inflammation. Il est conseillé de limiter les produits riches en sucres raffinés, comme les pâtisseries, les sodas et les bonbons, qui peuvent augmenter les niveaux d'inflammation dans le corps. De même, les aliments riches en graisses saturées et en acides gras trans, présents dans les viandes transformées, les produits frits et certains snacks, peuvent aggraver les symptômes. Enfin, l'alcool et la caféine doivent être consommés avec modération, car ils peuvent également influencer les processus inflammatoires. Adopter une alimentation riche en fruits, légumes, poissons gras et noix peut, en revanche, aider à réduire l'inflammation et favoriser la guérison.



Moele-Bénin et Rn sont les appendices de la mouvance

Le débat sur la relecture ou non du nouveau code électoral, adopté par les députés le 5 mars 2024, continue de dominer l'actualité béninoise. Invité sur la chaîne de télévision numérique Esae TV le dimanche 25 août dernier, l'acteur politique Bertin Koovi a partagé ses impressions sur ce nouveau code électoral.

Anselme ORICHA

Alors que certaines voix s'élèvent pour dénoncer et réclamer une relecture de cette loi, ce membre du parti Bloc Républicain affirme n'avoir aucune critique à formuler à l'égard de ce code électoral. Selon lui, il s'agit du code nécessaire pour le renforcement du système partisan au Bénin. «Ce code est crisogène pour ceux qui veulent créer une crise», a-t-il déclaré. C'est pourquoi il tire la sonnette d'alarme et invite les forces de sécurité et de défense à décourager tous les instigateurs de violence. Tout en reconnaissant le droit des députés de décider de la relecture ou non du code électoral, Bertin Koovi déconseille toute action allant dans le sens de cette relecture. Pour lui, relire le code électoral reviendrait à vider le système partisan de son sens, et «tout s'écroulerait», a-t-il argumenté.

La disposition du code électoral modifié, qui exige des partis politiques qu'ils obtiennent 20 % des voix aux élections législatives avant de pouvoir prétendre au partage des sièges, ne pose aucun problème, selon lui. À l'en croire, si tous les partis politiques travaillent dans ce sens, ils y parviendront. Cette disposition, selon lui, vient renforcer les formations politiques et, par ricochet, le système partisan. Par ailleurs, Bertin Koovi affirme que l'ob-



jectif du code modifié est d'écarter «les opportunistes et profiteurs qui veulent entrer en politique». En clair, pour l'invité d'Esae TV, la politique doit être réservée aux hommes politiques et non aux «novices». Selon lui, les formations politiques existantes suffisent pour animer la vie politique. C'est pourquoi il suggère aux politiciens qui ne partagent pas la vision du gouvernement actuel de rejoindre le parti d'opposition Les Démocrates, et à ceux qui soutiennent la politique du président Patrice Talon de rejoindre l'un des partis de la mouvance, à savoir l'UP le Renouveau et le Bloc Républicain. Dans la même veine, le président de l'Alliance Iroko invite le parti

Moele Bénin (Mouvement des Élités Engagées pour l'Émancipation du Bénin), dirigé par Jacques Ayadji, et La Renaissance Nationale (RN) de Claude Prudencio Affiavi, à fusionner avec l'un des deux grands blocs de la mouvance présidentielle : l'Union Progressiste le Renouveau ou le Bloc Républicain. «Nous voulons la concentration des forces politiques. L'animation de la vie politique doit se faire au sein des partis politiques», a-t-il justifié. C'est pourquoi il appelle les acteurs politiques à préserver les acquis du système partisan bien au-delà de 2026, pour le bien du pays.

L'autre sujet abordé lors de cette intervention mé-



diatique de Bertin Koovi concerne la succession du président Patrice Talon en 2026. Pour le président de l'Alliance Iroko, au regard des dispositions du code électoral sur le parrainage, il ne pourrait y avoir que trois duos de candidats lors des prochaines élections présidentielles, issus du BR, de l'UP le Renouveau et des LD. À ce sujet, il estime qu'aucun duo de candidatures ne pourrait être validé sans l'aval des parrains de ces trois formations politiques. Tout en reconnaissant que la loi permet aujourd'hui aux partis politiques de désigner leur candidat, il estime qu'aucun potentiel candidat ne pourrait être validé sans avoir reçu l'onction de Patrice Ta-

lon, s'il est de la mouvance, ou de Boni Yayi, s'il est de l'opposition. Bertin Koovi déconseille par ailleurs aux aspirants indépendants à la magistrature suprême de rester en dehors des formations politiques.

Pour finir, Bertin Koovi invite le président Patrice Talon à porter son choix sur une personne capable non seulement de poursuivre ses actions, mais aussi, et surtout, de mieux faire là où lui aurait échoué. Il pense également que le prochain président de la République du Bénin devra orienter sa politique vers l'agriculture en aménageant et en viabilisant toutes les terres agricoles afin de rehausser le niveau de production locale.

Les participants font le point du chemin parcouru

Le Réseau des parlementaires africains pour l'évaluation du développement (APNODE) tient depuis ce mercredi 28 août 2024 à Azalaï Hôtel de Cotonou sa 9^e Assemblée générale. C'est le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavonou qui a procédé à l'ouverture des travaux de cette rencontre placée sous le thème, « Une décennie de renforcement des capacités des parlementaires africains pour mieux légiférer, mieux contrôler et mieux évaluer les politiques : réflexions, collaborations et perspectives ».

El-Hadj Affissou Anonrin (Coll)

Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a mis l'accent sur le caractère particulier que revêt cette rencontre en ce sens qu'elle marque la célébration du 10^e anniversaire de l'APNODE avec en point de mire l'occasion de réfléchir sur le chemin parcouru, d'évaluer les réussites, mais également de planifier l'avenir en vue de renforcer davantage l'impact de l'évaluation des politiques publiques sur le développement de nos nations respectives. Poursuivant ses propos, il a partagé avec l'assistance le parcours du Bénin dans ce mouvement continental vers une meilleure gouvernance par l'évaluation.

Du point de vue législatif, a souligné le Président du Parlement béninois, « le Bénin a adopté, après un processus largement participatif, les Études Nationales de Perspectives à long Terme, Bénin 2025 dont la vision est intitulée ainsi qu'il suit : « un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social » ».

Malgré la clarté de cette vision, force est de constater, selon le Président Vlavonou que le système de planification, notamment stratégique et opérationnelle, peine à devenir une véritable culture de développement au Bénin. Mieux, il a fait observer que l'efficacité des politiques



publiques est une problématique majeure pour la réalisation des agendas de développement.

Dans la suite des actes forts posés par l'Assemblée nationale du Bénin, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a évoqué l'élaboration et le vote de la loi N°2024-09 du 20 février 2024 portant loi-cadre sur la planification du développement et sur l'évaluation des politiques publiques en République du Bénin. Cette loi a en effet instauré une gouvernance plus inclusive et efficace en établissant un lien étroit entre la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques au sein de toutes les institutions de la République et des services déconcentrés. A tout ceci s'ajoutent les nombreuses missions de contrôle de l'action gouvernementale initiées par l'Assemblée nationale du Bénin.

Des difficultés malgré l'embellie

Le tableau est bien reluisant malgré les difficultés rencontrées. Et c'est pourquoi le Président Vlavonou a mis l'accent sur le fait qu'en accueillant cette 9^e Assemblée générale annuelle de l'APNODE, le Bénin célèbre non seulement ses réalisations, mais aussi celles de l'ensemble des parlementaires africains qui, à travers le réseau, ont œuvré pour intégrer l'évaluation dans leur processus législatif et renforcer la qualité des politiques publiques sur tout le continent.

Pour l'honorable Jérémie Adomahoun, Président de l'APNODE, le chemin parcouru en 10 ans par l'institution qu'il a l'insigne honneur de diriger a été semé d'embûches malgré les succès enregistrés. « Les plus importantes sont, entre autres, la très faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre correcte de notre plan d'action ; la faible adhésion des parlements en tant que

membres-institution ; la mise en place et le fonctionnement des sections nationales dans beaucoup de parlements ; la mise en place d'outils et de stratégies pour l'institutionnalisation de l'évaluation ».

Pour contourner ces difficultés, a-t-il ajouté, l'APNODE doit obligatoirement s'appuyer sur la collaboration avec des organisations internationales, des universités et des centres de recherche pour le renforcement des capacités locales en matière d'évaluation et faciliter l'adoption de bonnes pratiques et de normes internationales. « Il nous appartient de faire le plaidoyer pour l'adhésion de tous les Etats africains à l'instar des 29 qui y sont déjà membres. De même, nous devons travailler pour l'élargissement des sections régionales et nationales, au-delà de celles du Bénin, Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Zimbabwe », a-t-il martelé. Il a aussi exhorté ses

collègues à ne pas baisser les bras. « Il nous incombe donc de travailler à transformer ces difficultés en défis pour la décennie à venir. Notre réseau, après dix (10) ans d'existence a besoin d'être évalué afin de tirer toutes les leçons pour son meilleur fonctionnement », a-t-il dit avant d'insister sur le fait que « L'APNODE doit obligatoirement s'appuyer sur la collaboration avec des organisations internationales, des universités et des centres de recherche pour le renforcement des capacités locales en matière d'évaluation et faciliter l'adoption de bonnes pratiques et de normes internationales ».

Profitant aussi de l'occasion qui lui a été donnée, Jérémie Adomahoun a remercié particulièrement le Président de l'Assemblée nationale du Bénin qui partage la vision de l'APNODE et appuie régulièrement sa section nationale à atteindre ses objectifs. Il n'a pas oublié les partenaires au nombre desquels on peut citer la Banque africaine de développement et d'autres organismes tant nationaux qu'internationaux.

Le ministre du développement Abdoulaye Bio Tchane empêché s'est fait représenter à la cérémonie d'ouverture de cette 9^e Assemblée générale de l'APNODE. Ce qui témoigne de l'importance que le gouvernement du Président Talon accorde à ce Réseau.

Suite à la Page 7

ALBUM PHOTOS



L'opposition toujours déterminée

Amanda E. DACKEY

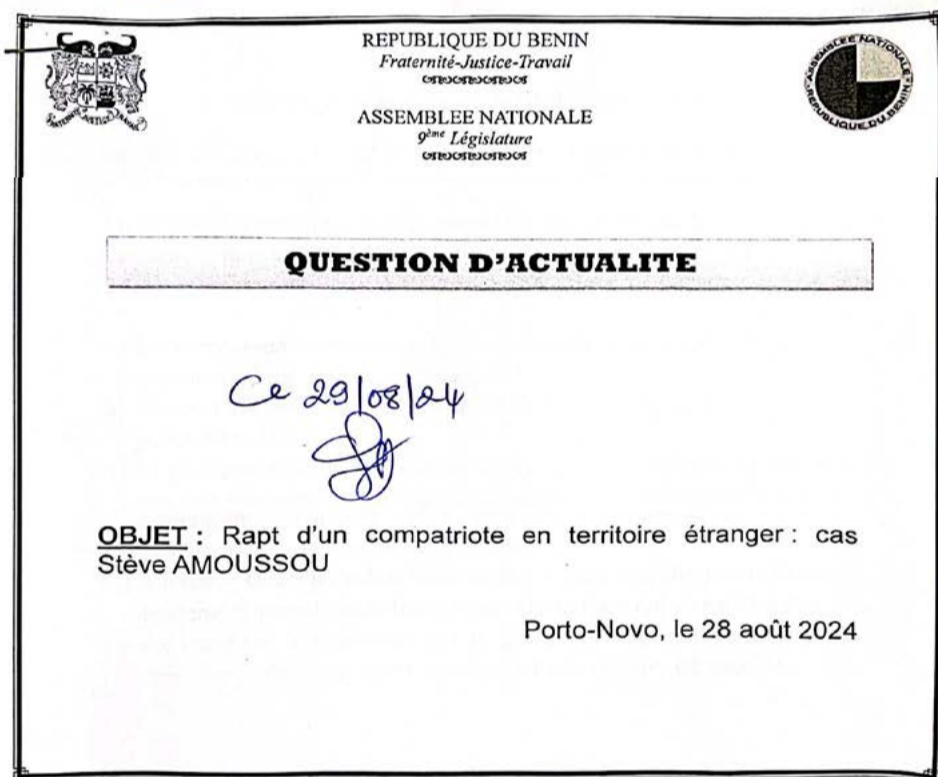
Le dossier du frère Hounvi, soupçonné d'être le chroniqueur Steve Amoussou, continue de susciter des réactions au sein de la classe politique, notamment de l'opposition. Outre le premier vice-président du parti Les Démocrates, Éric Houndété, un groupe de députés a interpellé ce jeudi

29 août le gouvernement à travers une série de 15 questions concernant le « kidnapping » du chroniqueur Steve Amoussou hors du territoire béninois. Ce groupe, constitué de quatre députés de l'opposition, a saisi le gouvernement sur cette affaire, qui risque de fragiliser les relations diplomatiques entre le Bénin et le Togo.

C'est par le biais d'une série de 15 questions d'actualité que ces députés de la neuvième législature, conformément à leurs prérogatives constitutionnelles et aux textes qui régissent le règlement de l'Assemblée nationale, ont interpellé le gouvernement du président Patrice Talon sur le mode opératoire ayant conduit à l'enlèvement de Steve Amoussou.



Communiqué



QUESTION D'ACTUALITE AU GOUVERNEMENT

Considéré comme le « Frère Hounvi » par la justice béninoise dont les chroniques ont maintes fois pointé le régime de Patrice Talon du doigt dans une kyrielle de dossiers sulfureux et rocambolesques, notre compatriote Stève AMOUSSOU a été kidnappé dans la soirée du 12 août 2024 à Adidogomé (Lomé au TOGO) à bord d'un véhicule immatriculé au Bénin par des barbouzes pour être confié à la justice béninoise.

Le dimanche 25 août 2024, par le canal d'un communiqué du Procureur de la République du TOGO, lu dans le journal de la Télévision Nationale Togolaise, les noms de celles et ceux qui auraient contribué à ce kidnapping ont été dévoilés. Ainsi, il en ressort que des personnes impliquées dont une Béninoise du nom de Priscillia Témitokpè KLEBO et ayant facilité ce rapt ont été mises aux arrêts au Togo. Quant aux présumés ravisseurs en question au nombre de quatre, trois ont pu être identifiés. Nommément cités et bien connus au Bénin, la justice togolaise a déjà décerné des mandats d'arrêt à leur encontre.

En vertu des dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 110 et ses différents alinéas, le gouvernement est invité à répondre à la représentation nationale sur les préoccupations qui suivent :

- 1) Un commando a-t-il vraiment enlevé le compatriote Stève AMOUSSOU pour le remettre à la justice béninoise ?
- 2) Comment le sieur Stève AMOUSSOU s'est-il retrouvé dans les mains de la police béninoise ?

- 3) Le gouvernement peut-il clarifier s'il y a eu une coopération formelle ou une communication avec l'Etat togolais avant l'appréhension de Monsieur Stève AMOUSSOU ? Si oui, quels étaient les termes et la nature de cette coopération ?
- 4) Comment les autorités béninoises ont-elles déterminé l'emplacement exact de Monsieur Stève AMOUSSOU au Togo ? Y-a-t-il eu accords ou des opérations spécifiques de partage de renseignements menés en collaboration avec les autorités togolaises ?
- 5) Monsieur Ouanilo FAGLA MEDEGAN, en tant que Directeur du Centre National d'Investigation Numériques (CNIN), sur qui un mandat d'arrêt a été lancé par le gouvernement togolais, a-t-il été directement impliqué dans les opérations ayant conduit à l'enlèvement de Monsieur Stève AMOUSSOU au TOGO ? Si oui sous quelle autorité a-t-il agi et quelle a été la nature de son implication ?
- 6) Une enquête indépendante a-t-elle été ouverte pour examiner la légalité de l'appréhension et du transfert de Monsieur Stève AMOUSSOU au Bénin ? Si non, pourquoi une telle enquête n'a-t-elle pas été lancée, étant donné les graves allégations de conduite illégale ?
- 7) Quelles dispositions du Code pénal autorise le recrutement des barbouzes pour une opération dans un territoire étranger ?
- 8) Quelles sont les conditions juridiques spécifiques qui justifient l'arrestation ou l'enlèvement transfrontalier d'un ressortissant étranger en vertu du droit international ? Le gouvernement peut-il confirmer que toutes ces conditions ont été respectées dans le cas de Mr Stève AMOUSSOU ?
- 9) Le gouvernement peut-il expliquer comment les actions entreprises respectent les normes internationales des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne le droit à une procédure régulière et la protection contre la détention illégale ?
- 10) Quelles mesures sont mises en place pour tenir responsables les acteurs étatiques qui auraient dépassé leur autorité légale ou violé les droits de Monsieur Stève AMOUSSOU au cours de cette opération ?
- 11) Quelles autres opérations ce commando ou d'autres commandos ont eu à effectuer sur le territoire national et à l'étranger ?
- 12) Ce commando est-il payé sur des fonds publics ?
- 13) Quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour la défense de notre compatriote arrêtée au Togo lors de l'enquête et ultérieurement lors de son procès ?
- 14) Le Bénin va-t-il exécuter le mandat d'arrêt émis par le Togo contre nos trois (03) compatriotes qui seraient déjà identifiés dans l'affaire Stève AMOUSSOU ?
- 15) Comment le gouvernement envisage-t-il gérer les répercussions diplomatiques potentielles et l'impact sur la réputation internationale du Bénin en tant qu'Etat respectueux de l'Etat de droit ?

OUASSAGARI Bio Sika Abdel Kamel

- 1- OUASSAGARI Bio Sika Abdel Kamel
- 2- SOUJNON BOKE
- 3- ISSAÏKA Arouna
- 4- OROU TAMA Viviane

Ce qu'en pensent les populations

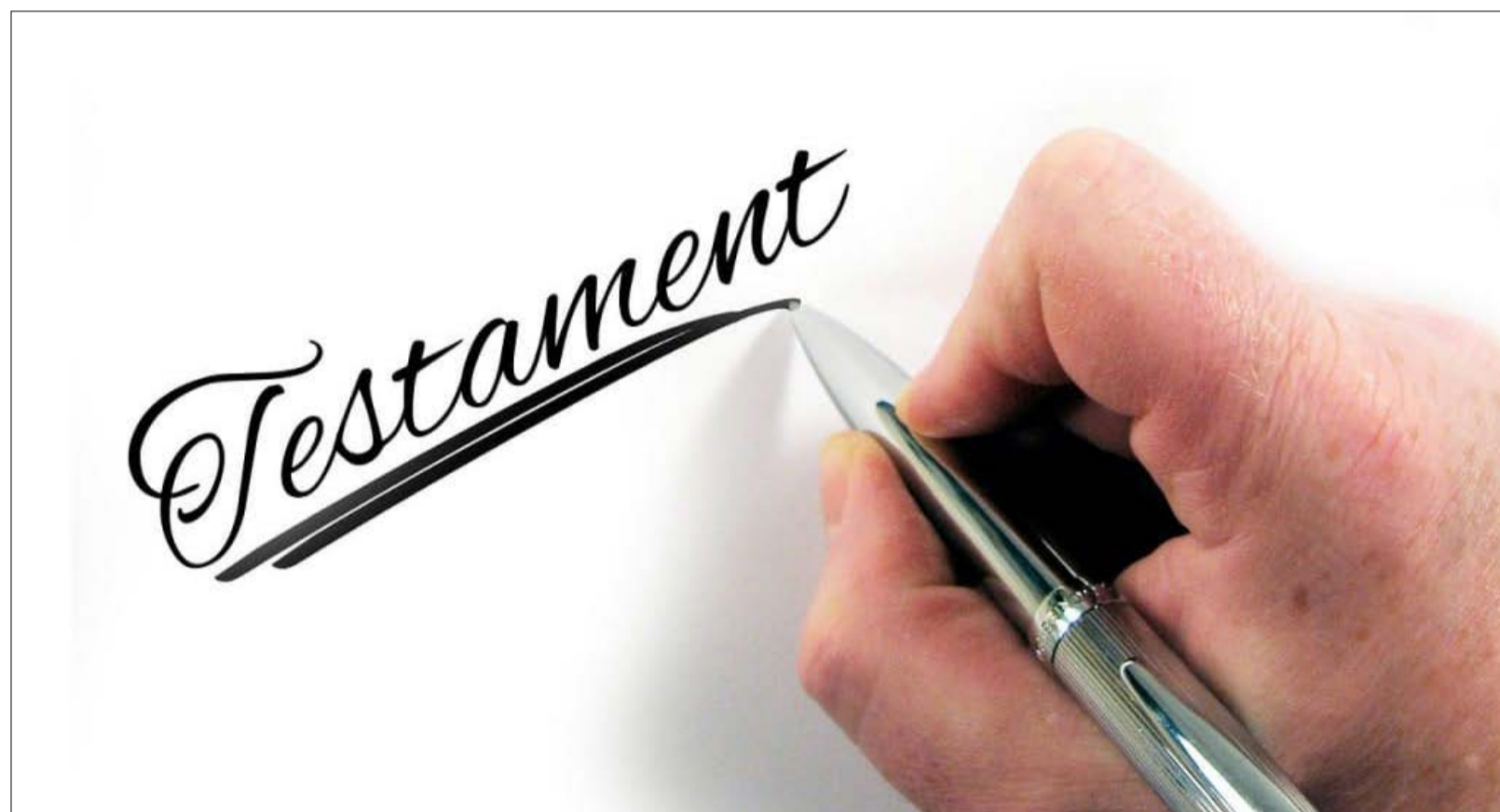
Dans la rubrique quotidienne «La rue Opine», l'animatrice Faosiya SEFOU a recueilli les avis des internautes sur la question suivante : *Que feriez-vous si votre enfant vous demandait de rédiger votre testament ?*

Faosiya SEFOU

Le testament, un document par lequel une personne exprime ses dernières volontés, notamment concernant la transmission de ses biens après son décès à une ou plusieurs personnes, devient de plus en plus important dans notre société aujourd'hui. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées lors de la répartition des biens, ce document, qui règle ces problèmes de partage, s'impose progressivement comme une nécessité.

Un avis partagé par Astérix GOUDEAGBE, qui affirme que si son enfant lui demandait de rédiger son testament, il se réjouirait, car cela ne représente en rien un mal. «Étant donné que ce n'est pas l'enfant lui-même qui rédige le testament, cela ne pose aucun problème», souligne-t-il.

Cependant, Parfait SESSOU ne partage pas cet avis. Pour lui, un enfant qui ferait une telle demande serait un paresseux. Il explique que, selon lui, c'est un enfant qui ne pense pas à accomplir



quelque chose par lui-même dans la vie, mais qui compte plutôt sur les biens de ses parents. «Il pense à utiliser les biens de son père», affirme-t-il.

De son côté, Marcelin Biokou, un artisan, estime que si l'un de ses enfants lui demandait de rédiger son testament, il le ferait avec plaisir. «Je dirais que c'est un enfant intelligent et éclairé, car tout ce que nous, parents, faisons dans cette vie, c'est pour le bien-être de nos

enfants. Cet enfant a une vision à long terme et souhaite simplement sécuriser mes biens», déclare-t-il.

Ces propos sont toutefois réfutés par d'autres intervenants. «Je ne suis pas d'accord. Personnellement, je ne vise pas les biens de mes parents. J'ai une vision lointaine et je ne compte pas sur papa ou maman. Je veux réaliser quelque chose en mon propre nom, j'ai de grandes ambitions», rétorque un autre participant.

Pour apporter un éclaircissement à Parfait, M. Biokou ajoute qu'en rédigeant un testament, l'enfant ne devient pas nécessairement paresseux. «Non, il m'a simplement aidé à sécuriser mes biens. Mais lui aussi doit fournir des efforts pour acquérir ses propres biens. Moi, en tant que père, j'ai accumulé des biens, mais j'étais d'abord l'enfant de son grand-père. Lui aussi a le droit et le devoir de travailler pour laisser des biens

à sa progéniture», conseille-t-il aux jeunes.

Astérix conclut en disant que l'enfant qui fait une telle demande est un esprit éclairé. Il se montre reconnaissant et soucieux de ne pas laisser tout ce que ses parents ont acquis se perdre ou être accaparé par autrui. «En tant que parents, il est fortement recommandé de rédiger son testament, car nous vivons tous les jours avec la mort», recommande-t-il.

GUERITE TV
MONDE

Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact : 00229 97 26 26 71

DÉCENTRALISATION *Modernisation des espaces marchands*

Le marché régional de Glazoué officiellement mis en service

Les commerçants du marché de Glazoué, le plus grand marché régional des Collines et l'un des plus vastes du Bénin, peuvent enfin savourer un souffle de modernité. Ce mercredi 28 août 2024, le gouvernement béninois, à travers l'Agence Nationale de Gestion des Marchés (ANaGeM), a officiellement mis en service de nouvelles installations modernes, marquant ainsi une étape importante dans la transformation des espaces marchands du pays.

La rédaction

La cérémonie d'inauguration, symbolisée par une coupure de ruban, a attiré l'attention de plusieurs figures politiques et partenaires internationaux. Parmi les présents figuraient quatre ministres, la Représentante de la Coopération Suisse – partenaire clé dans la réalisation des ouvrages en matériaux locaux – des élus locaux et nationaux, ainsi qu'une foule nombreuse de résidents enthousiastes. Cet événement souligne le rôle stratégique du marché de Glazoué dans le développement socio-économique de la région, non seulement en tant que centre de commerce du centre du Bénin mais également comme un lien important pour les échanges avec le Togo et le Nigéria voisins.



Selon Mme Eunice LOISEL KINIFFO, Directrice Générale de l'ANaGeM, le marché de Glazoué s'étend désormais sur une superficie de 6 hectares. Les installations occupent 26 000 mètres carrés, offrant un total de 3067 espaces de vente. Les spécificités du

marché comprennent :

- 2943 étals dédiés aux petits commerces
- 81 boutiques
- 12 restaurants pour la restauration sur place
- 11 boucheries
- 9 poissonneries
- 11 magasins pour le stockage des marchandises

- Un bloc administratif pour la gestion du marché
- Une infirmerie pour les premiers soins
- Des installations sanitaires modernes
- Un système de sécurité incendie pour la protection des commerçants et des clients

Cette modernisation marque un tournant décisif dans l'amélioration des conditions de travail des commerçants et dans l'expérience des consommateurs. Le marché de Glazoué est destiné à devenir un véritable moteur de développement économique pour la région, facilitant non seulement les échanges locaux, mais renforçant également la position du Bénin dans les échanges commerciaux avec les pays voisins.

Avec des infrastructures désormais à la hauteur des attentes, Glazoué illustre parfaitement la vision de développement prônée par le gouvernement béninois. Un Bénin qui, pas à pas, se transforme, innove et se positionne comme un acteur incontournable dans la région ouest-africaine.

ACTUALITE *Enseignement maternel et primaire au Bénin*

Les résultats des examens professionnels Cap et Ceap sont disponibles

Faosiya SEFOU

Les candidats admissibles aux examens professionnels de juillet 2024 pour les catégories CAP EP et CEAP EP, aussi bien pour le public que le privé, sont désormais connus. Les ré-

sultats ont été publiés par le Directeur des examens et concours du ministère des Enseignements maternel et primaire, Victor Adohinzin. Ils sont accessibles sur le portail web du ministère de l'Enseignement maternel et primaire.



FOOT

1ère et 2è journées des éliminatoires de la Can 2025

25 Guépards convoqués par Gernot Rohr

Le sélectionneur national du Bénin, Gernot Rohr, vient d'annoncer la liste des 25 Guépards convoqués dans le cadre des première et deuxième journées des éliminatoires de la Can Maroc 2025. Le Bénin débute à l'extérieur contre le Nigeria le 7 septembre à Uyo, avant de recevoir la Libye, trois jours plus tard au stade Félix Houphouët Boigny d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Ci-dessous, la liste.

LA LISTE

GARDIENS

- ALLAGBE K. Saturnin
- DANDJINOU Marcel (JDR STAR)
- ABDOUL AZIZ R. Karim (DADJÉ FC)

DÉFENSEURS

- FASSINOU Rodrigue
- HOUNTONDI Cédric (ANGERS SCO)
- KIKI David (STEUA BUCAREST)
- MOUMINI Rachid (AYEMA FC)
- ROCHE Yohan (US QUEVILLY)
- SANKAMAO Rabiou
- SOULEYMANE SIKACHIROU (COTON FC)
- TIJANI Mohamed (YVERDON FC)
- VERDON Olivier (PFK LUDOGORESTS)

MIEUX

- AHLINVI Mattéo (VASTERAS SK)
- AHOANGBO Mariano (AS SOLIMAN)
- AMOUSSOU Romaric (ASEC MIMOSAS)
- ATTIDJEKOU Samadou (BANIGANSÉ FC)
- D'ALMEIDA Sessi (APOLLON LIMASSOL)
- DOKOU Dodo (SMOHA SC)
- HASSANE Imourane
- OLAÏTAN Junior (ES TROYES AC)

ATTAQUANTS

- DOSSOU Jodel
- HOUNTONDI Andréas (BURNLEY FC)
- MOUNIE Steve (AUGSBURG FC)
- TOSIN Aiyegun (FC LORIENT)
- TRAORE Steve-Waren (LOCOMOTIV SOFIA)

NIGERIA vs BENIN | BENIN vs LIBYE

DIRCOM FBIF

FOOT

Football Béninois

Vincent Rautureau nommé Manager Général des Sélections de Jeunes

Le football béninois vient de franchir une nouvelle étape importante dans son développement avec la nomination du Français Vincent Rautureau au poste de Manager Général des Sélections de Jeunes. Âgé de 55 ans, Rautureau est reconnu pour ses compétences en tant que bâtisseur et pour son expérience dans le développement des talents dans le monde du football.



La rédaction

Avec cette nomination, les attentes sont élevées. Rautureau est chargé de mettre en place un projet ambitieux qui permettra aux équipes de jeunes du Bénin de se démarquer sur la scène internationale dans les années à venir. Son rôle sera crucial pour la structuration et la mise en œuvre des stratégies de formation, constituant ainsi un socle solide pour la direction technique nationale.

Rautureau n'est pas un inconnu au Bénin, ayant déjà occupé les postes d'entraîneur

et de directeur sportif au Dadjé FC entre 2021 et 2023. Avant cette expérience au Bénin, il a également dirigé le centre de formation de l'En Avant Guingamp pendant trois ans, démontrant ainsi son engagement à former la prochaine génération de footballeurs.

Plus récemment, Rautureau a passé sept mois à la tête du SO Cholet, un club évoluant en National en France. Cette expérience en France vient enrichir son parcours et apporte une nouvelle dimension à son rôle actuel au Bénin.

Complexe Scolaire LA PLUME

Autorisation : N°270/MEMP/CAB/DC/SGM/DEPEMP/DPP/SP du 26/09/2013

MATERNELLE (1-2) PRIMAIRE (CI - CM2)

Anglais et Informatique à partir du CI

+229 61 16 96 69 - 99 15 40 30

csiaplume2013@gmail.com

10 ans d'existence



Quartier Tchinvé, 2ème rue derrière le centre de santé ; 2ème arrondissement ; Porto-Novo / Ouémé.

DISCIPLINE
TRAVAIL
EXCELLENCEDISCIPLINE - TRAVAIL - EXCELLENCE
Tel. : (+229) 61 16 96 69



INSTITUT POLYTECHNIQUE PAUL HAZOUME

N° 0194 / MESRS / DGES / DOSES / SEPEs / SA



**INSCRIVEZ-VOUS
RENTREE 2024-2025**

"Avec nous un avenir assuré"

**VOS
LICENCES
EN TOUTE SERENITE
DIPLÔMES D'ETAT**

OFFRE DE FORMATIONS

Quatre (4) Unités de Formation et de Recherches (UFR) sont ouvertes ;

- ✓ UFR Sciences de Gestion
- ✓ UFR Génie Électrique
- ✓ UFR Génie Biomédical
- ✓ UFR Génie Informatique

 +229 95 06 46 34

 +229 91 19 19 53



contact_ipph@gmail.com

01 BP 310 Porto-Novo

www.infos.ipphbenin.bj

